

La Guyane une redécouverte du SG FO à l'approche des élections

Rémire-Montjoly, le 20 janvier 2026

Il est pour le moins singulier de constater qu'en 2026, à l'orée des élections professionnelles, le secrétaire général de FO Justice découvre soudainement la situation de la Guyane et les difficultés persistantes auxquelles sont confrontés les personnels pénitentiaires guyanais.

Plus troublant encore, l'organisation syndicale majoritaire disposait de quatre années de mandat pour agir, proposer des solutions concrètes et défendre efficacement les intérêts des personnels de Guyane. Force est de constater que, durant cette période, aucune avancée significative n'a été obtenue et aucune réponse durable n'a été apportée aux problématiques pourtant bien identifiées. Cette inaction prolongée rend d'autant plus contestable l'indignation soudaine affichée aujourd'hui par le SG FO.

Durant ces quatre années, ces réalités ont été ignorées et elles deviennent subitement un sujet de communication, au travers d'une lettre ouverte en date du 19 janvier 2026.

Les agents guyanais ne sauraient se laisser abuser par une telle posture. Avant de prétendre défendre la Guyane, encore conviendrait-il que le secrétaire général de FO examine la situation au sein de sa propre organisation.

En Guyane, le secrétaire local FO s'est distingué non par la défense des personnels, mais par une complaisance manifeste à l'égard de la direction du Centre Pénitentiaire de Guyane :

- **Validation systématique des objectifs de la direction,**
- **Modifications des plannings et des cycles pénalisant les agents etc...**

Ces décisions, prises sans opposition notable, ont contribué à une dégradation des conditions de travail des surveillants. Pourtant, le rôle d'un syndicat ne saurait se réduire à l'accompagnement passif des orientations de la direction mais vers un syndicalisme authentique qui suppose la défense constante des droits des personnels, la capacité à négocier ou encore s'opposer lorsque l'intérêt collectif l'exige.

Or, en Guyane, le secrétaire local FO a fait le choix d'une loyauté exclusive envers le chef d'établissement, au détriment des agents qu'il était pourtant censé représenter. Cette dérive autoritaire et solitaire constitue une négation même des principes syndicaux.

Que le secrétaire général de FO s'indigne actuellement des difficultés guyanaises ne saurait faire illusion. Ces problématiques sont connues de longue date et ont été dénoncées sans relâche par l'**UFAP-Unsa Justice Guyane** organisation réellement engagée sur le terrain.

La Guyane ne saurait être un terrain d'opportunisme syndical destiné à engranger des voix lors des prochaines élections. Utiliser ces problématiques à des fins électoralistes apparaît, au mieux, maladroit, et au pire, profondément irrespectueux envers les personnels guyanais qui en subissent depuis trop longtemps les répercussions. Nous vous invitons donc à faire preuve de cohérence et à poursuivre dans la discrétion qui a été la vôtre durant ces quatre dernières années, plutôt que de tenter de capitaliser tardivement sur une situation que vous avez contribué à ignorer.



Les secrétaires généraux L'UFAP-Unsa Justice Guyane
Stève BERTRAND et Pascal LUCEA